Comment sont calculés les droits à payer

Le calcul des droits de donation suppose plusieurs opérations.

1 Application d'un abattement. Exprimé en euros, il varie selon le lien de parenté entre donateur et donataire *(voir tableau ci-dessous)*. Exemple. Entre père et fils (donation en ligne directe), un abattement de 50 000 euros est pratiqué sur le montant de la donation, avant le calcul des droits.

Le montant des abattements en cas de donation ou de succession

	Donation	Succession
Époux	76 000 €	76 000 €
Enfants et héritiers handicapés	50 000 €	50 000 €
Petits-enfants*	30 000 €	1 500 €
Arrière-petits-enfants*	5 000 € (nouveau)	1 500 €
Frère ou sœur	5 000 € (nouveau)	5 000 € (nouveau)
Frère ou sœur à certaines conditions**	-	57 000 €
Neveu et nièce	5 000 € (nouveau)	1 500 €
Personnes pacsées	57 000 €	57 000 €
Autre cas	0 €	1 500 €

**À moins qu'ils ne viennent en représentation d'un parent décédé, parent ou grand-parent, auquel cas, ils récupèrent, en plus, l'abattement de ce dernier. **Au moment du décès, le frère ou la sœur doit être célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps, être âgé de plus de 50 ans ou infirme et avoir été constamment domicilié avec le défunt les cinq années précédant le décès.*

2 Application du tarif. Les taux d'imposition varient en fonction des liens unissant donateur et donataire. Ils sont progressifs *(voir tableaux ci-dessous)*.
Exemple. Entre père et fils, le tarif sera de 5 % jusqu'à 7 600 euros de donation (après abattements), de 10 % entre 7 600 et 15 000 euros,etc.

En ligne directe : parents/enfants, grands-parents/petits-enfants, arrière-grands-parents/arrière-petits-enfants

Montant taxable après abattement	Taux	
< 7 600 €	5%	(380 €)
7 600 € à 11 400 €	10%	(380 €)
11 400 € à 15 000 €	15%	(540 €)
15 000 € à 520 000 €	20%	(23 000 €)
520 000 € à 850 000 €	30%	
850 000 € à 1 700 000 €	35%	
> 1 700 000 €	40%	

Entre époux

Montant taxable après abattement	Taux
< 7 600 €	5%
7 600 € à 15 000 €	10%
15 000 € à 30 000 €	15%
30 000 € à 520 000 €	20%
520 000 € à 850 000 €	30%
850 000 € à 1 700 000 €	35%
> 1 700 000 €	40%

Entre frères et sœurs

Montant taxable après abattement	Taux
< 23 000 €	35%
> 23 000 €	45%

3 Réduction de droits liée à l'âge du donateur. Une fois le montant des droits de donation calculé, on applique une réduction. Elle est exprimée en pourcentage et déterminée à la fois selon l'âge du donateur et la nature des droits donnés : pleine propriété, usufruit ou nue-propriété.
Exemple. Un père âgé de 69 ans donne la pleine propriété d'un immeuble à son fils; les droits de donation seront réduits de 50 %. S'il n'avait donné que la nue-propriété de cet immeuble, la réduction aurait été de 35 %.